**Suivi de la continuité pédagogique**

**En cette période de fermeture des écoles et des établissements, il est essentiel de maintenir la continuité pédagogique**, à la fois pour maintenir le niveau général des élèves et pour avoir une attention particulière afin éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l’école à la maison peut être d’une complexité particulière.

**Pour y arriver, nous avons**

* **trois leviers :**
* **maintenir les liens** : tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l’état d’avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc.
* **transmettre des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée dans les écoles et les établissements**. Beaucoup de choses se font dans les académies. Et le ministère va accompagner ce mouvement.
* **l’aide aux parents pour le suivi du travail des élèves**.
* **une démarche :** s’il s’agit de s’assurer de la bonne continuité du service d’éducation, sa cohérence à tous les niveaux (académie, département, écoles et établissements), la mobilisation remarquable des professeurs et les conditions exceptionnelles d’enseignement appellent de la part des cadres bienveillance et encouragement des initiatives locales.

Afin d’assurer le suivi de la continuité pédagogique, de partager les bonnes pratiques et d’identifier les difficultés, une organisation spécifique est mise en place.

1. **Chaîne d’organisation**
2. Le premier degré

* Les directeurs d’école, avec l’appui de l’IEN, coordonnent le travail des professeurs des écoles afin d’offrir aux familles une cohérence dans les apprentissages et dans les outils utilisés.
* Les IEN font un point hebdomadaire avec les directeurs d’école (cela peut être fait par roulement), avec une attention particulière aux REP et REP+.
* Les Inspecteurs d’académie font un point hebdomadaire avec les IEN.
* Les inspecteurs généraux de la Mission Premier Degré (MEP) en charge du suivi de l’académie sont en contact régulier avec les DASEN de cette académie. Ils identifient avec eux les points sur lesquels l’information doit remonter chaque semaine.
* Tous les mercredis à 14h les inspecteurs d’académie font remonter leurs observations aux inspecteurs généraux. Les inspecteurs généraux de la MEP coordonnés par Anne Szymczak collationnent ces informations et communiquent une synthèse à la cheffe de l’inspection générale qui la partage avec le directeur général de l’enseignement scolaire et le cabinet du ministre.
* Des mesures d’ajustement sont prises si nécessaire et transmises le vendredi.

1. Le second degré

* Les équipes de direction, avec l’aide des professeurs principaux et des coordonnateurs des disciplines, organisent le travail des professeurs afin d’offrir aux familles une cohérence dans les apprentissages et dans les outils utilisés.
* Les IA-IPR et IEN ET-EG sont en contact régulier avec les chefs d’établissement. Les doyens des IPR et des IEN ET-EG répartissent les établissements entre les inspecteurs de manière à ce que les chefs d’établissement n’aient qu’un interlocuteur identifié.
* Les inspecteurs généraux en charge du suivi de la discipline dans l’académie sont en contact régulier avec les IPR et IEN ET-EG de la discipline dans cette académie. Ils identifient avec eux les points sur lesquels l’information doit remonter chaque semaine.
* Les doyens de groupe disciplinaire coordonnés par Oliver Sidokpohou collationnent ces informations et communiquent une synthèse par discipline à la cheffe de l’inspection générale qui la partage avec le directeur général de l’enseignement scolaire et le cabinet du ministre.
* David Hélard collationne les remontées sur la voie professionnelle et les BTS et communique une synthèse à la cheffe de l’inspection générale qui la partage avec le directeur général de l’enseignement scolaire et le cabinet du ministre.
* Des mesures d’ajustement sont prises si nécessaire et transmises le vendredi.

1. Dans les académies

Les cellules académiques continuité pédagogique peuvent contacter la cellule nationale continuité pédagogique, tenue par la DGESCO et la DNE avec le soutien de l’IG, au **01 55 55 15 15**.

Les COAC et un inspecteur général résidant à proximité du rectorat, mobilisable en permanence, sont à la disposition des recteurs et ceux-ci peuvent les solliciter à distance autant que de besoin, notamment dans les académies.

1. **Les ressources pédagogiques**

* Valorisation du travail des professeurs sur les sites académiques ;
* Soutien aux professeurs sur EDUSCOL et grâce aux partenaires de l’école : les inspecteurs généraux seront mobilisés pour permettre l’adaptation et la mise à jour régulière des portails disciplinaires d’eduscol afin d’accompagner la continuité pédagogique.